

Sommaire chronologique

Décision P.Ch n°2008-438 du 7 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi du département de la Charente-Maritime de la direction régionale Poitou-Charentes.....	2
Décision Paca n°2008-13992/DRA/PRP du 12 août 2008 Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5
Décision Paca n°2008-13992/DRA-1/PRP du 12 août 2008 Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Marseille et Pays-de-Provence de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6
Décision Paca n°2008-13992/DRA-2/PRP du 12 août 2008 Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Vaucluse et Alpes-du-Sud de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	7
Décision Paca n°2008-13992/DRA-3/PRP du 12 août 2008 Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Toulon Var, Esterel et Nice de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....	8
Décision IdF n°2008-21 du 19 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France.....	9
Décision IdF n°2008-22 du 19 août 2008 Délégation de signature au sein de la plate-forme régionale de prestations de la direction régionale Ile-de-France.....	30
Décision Lo n°2008-14 du 20 août 2008 Délégation de signature au sein du Centre de ressources et de développement des compétences (CRDC) de Metz pour l'inter région Est (Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne) de la direction régionale Lorraine	33
Décision Lo n°2008-15 du 20 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Lorraine.....	35

Décision P.Ch n°2008-438 du 7 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi du département de la Charente-Maritime de la direction régionale Poitou-Charentes

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L. 5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7, R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale de Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2005-1338 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 octobre 2005 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-820 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée aux articles L.5312-3 et L.5312-4 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L.5411-1 et L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés aux articles R.5411-6, R.5411-7 et R.5411-8 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R.5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R.5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées aux articles R.5312-33 et R.5312-34 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission relatifs aux déplacements dans la zone de compétence de l'agence locale des agents de l'agence locale pour l'emploi,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande dans la double limite des crédits alloués et du plafond réglementaire de 133 000 euros HT,
- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Monsieur Laurent Coppin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de La Rochelle Bel Air
2. Monsieur Philippe Binaud, directeur de l'agence locale pour l'emploi de La Rochelle Joffre
3. Monsieur Baudoin Richard, directeur de l'agence locale pour l'emploi de La Rochelle Villeneuve
4. Monsieur Jean-Paul Germain, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Rochefort
5. Monsieur Philippe Pain, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Royan
6. Madame Aimée Ardilouze, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saintes
7. Monsieur Franck Cavard, directeur de l'agence locale pour l'emploi de St-Jean d'Angély
8. Monsieur François Sammartino, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Jonzac
9. Madame Véronique Letournel, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Pierre d'Oléron

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Ale La Rochelle Bel Air :

- Monsieur Ludovic Denis, adjoint au directeur
- Madame Fanny Thomas, cadre opérationnel
- Madame Anne-Sophie Debauve, cadre opérationnel

Ale La Rochelle Joffre :

- Madame Magalie Arslanian-Gallais, adjointe au directeur
- Madame Marie-Claude Labatut, cadre opérationnel
- Monsieur Franck Kalfon, cadre opérationnel
- Monsieur Rémy Drouard, en charge du point relais Ile-de-Ré

Ale La Rochelle Villeneuve :

- Madame Marlène Laurendeau-Godreuil, adjointe au directeur
- Monsieur Rodolphe Rousseau, cadre opérationnel

Ale Rochefort :

- Madame Valérie Faugeroux, adjointe au directeur
- Monsieur Frédéric Soulié, cadre opérationnel
- Monsieur François-Emmanuel Vandenberghe, cadre opérationnel

Ale Royan :

- Monsieur Philippe Chouaneau, adjoint au directeur
- Madame Sylvie Biderman, cadre opérationnel
- Monsieur Claude Sternbach, cadre opérationnel

Ale Saintes :

- Madame Patricia Marquais, adjointe à la directrice
- Madame Monique Vienne, cadre opérationnel
- Monsieur Thierry Mas, cadre opérationnel

Ale Saint-Jean d'Angély :

- Madame Marie-Andrée Girardeau, cadre opérationnel

Ale Jonzac :

- Madame Béatrice Rateau, cadre opérationnel
- Madame Fabienne Chevalier, cadre opérationnel

Ale St Pierre d'Oléron :

- Madame Agnès Albin, conseillère référente

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale de Poitou-Charentes et de la directrice de la direction déléguée de la Charente-Maritime de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision P.Ch n°2008-433 du directeur régional de la direction régionale Poitou-Charentes en date du 1er août 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Saint-Benoît, le 7 août 2008.

Dominique Morin,
directeur régional
de la direction régionale de Poitou-Charentes

Décision Paca n°2008-13992/DRA/PRP du 12 août 2008

Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 à L. 5312-4, R. 5312-4 et R. 5312-5, R. 5312-7, R. 5312-8, R. 5312-29, R. 5312-27, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R.5312-66, R. 5312-68,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, modifié par le décret n°2008-206 du 29 février 2008,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée à la personne désignée à l'article II de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, et dans la limite de ses attributions :

- en matière d'achat de prestations de services d'insertion professionnelle et d'accompagnement, et aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux passés par l'ANPE, signer les conventions émises par la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution desdits marchés et conventions, et émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 100.000 euros HT, dans la limite des crédits délégués aux différentes agences locales pour l'emploi de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et sur chaque compte d'exécution considéré.

Article II - Est bénéficiaire de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

Madame Nathalie Dadena, responsable de la plateforme régionale de prestations de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Article III - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Nathalie Dadena, délégation temporaire de signature est donnée à madame Marie-Laure Rallet, responsable du service intermédiation et marketing de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à l'effet de signer au nom du directeur régional et dans la limite de ses attributions, les documents et bons de commande visés à l'article I, dans les conditions énoncées audit article.

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article V - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 12 août 2008.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision Paca n°2008-13992/DRA-1/PRP du 12 août 2008

Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Marseille et Pays-de-Provence de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 à L. 5312-4, R. 5312-4 et R. 5312-5, R. 5312-7, R. 5312-8, R. 5312-27, R. 5312-29, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R.5312-66, R. 5312-68,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, modifié par le décret n°2008-206 du 29 février 2008,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée à la personne désignée à l'article II de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, et dans la limite de ses attributions :

- en matière d'achat de prestations de services d'insertion professionnelle et d'accompagnement, et aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux passés par l'ANPE, signer les conventions émises par la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution desdits marchés et conventions, et émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30.000 euros HT, dans la limite des crédits délégués aux différentes agences locales pour l'emploi des directions déléguées de Marseille Centre, Marseille Est et Marseille Ouest, et de la direction déléguée Pays-de-Provence, de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et sur chaque compte d'exécution considéré.

Article II - Est bénéficiaire de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

Madame Roselyne Ebel, cadre appui-gestion, affectée à la gestion de la plateforme régionale de prestations sur les directions déléguées de Marseille Centre, Marseille Est et Marseille Ouest, et sur la direction déléguée de Pays-de-Provence de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 12 août 2008.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision Paca n°2008-13992/DRA-2/PRP du 12 août 2008

Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Vaucluse et Alpes-du-Sud de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 à L. 5312-4, R. 5312-4 et R. 5312-5, R. 5312-7, R. 5312-8, R. 5312-27, R. 5312-29, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R.5312-66, R. 5312-68,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, modifié par le décret n°2008-206 du 29 février 2008,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée à la personne désignée à l'article II de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, et dans la limite de ses attributions :

- en matière d'achat de prestations de services d'insertion professionnelle et d'accompagnement, et aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux passés par l'ANPE, signer les conventions émises par la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution desdits marchés et conventions, et émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30.000 euros HT, dans la limite des crédits délégués aux différentes agences locales pour l'emploi des directions déléguées de Vaucluse et des Alpes-du-Sud de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et sur chaque compte d'exécution considéré.

Article II - Est bénéficiaire de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

Madame Marie-Claude Fary, cadre appui-gestion, affectée à la gestion de la plateforme régionale de prestations sur les directions déléguées de Vaucluse et des Alpes-du-Sud.

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 12 août 2008.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision Paca n°2008-13992/DRA-3/PRP du 12 août 2008

Délégations de signature au sein de la plateforme régionale de prestations des directions déléguées de Toulon Var, Esterel et Nice de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 à L. 5312-4, R. 5312-4 et R. 5312-5, R. 5312-7, R. 5312-8, R. 5312-27, R. 5312-29, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R.5312-66, R. 5312-68,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics, modifié par le décret n°2008-206 du 29 février 2008,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée à la personne désignée à l'article II de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, et dans la limite de ses attributions :

- en matière d'achat de prestations de services d'insertion professionnelle et d'accompagnement, et aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux passés par l'ANPE, signer les conventions émises par la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution desdits marchés et conventions, et émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30.000 euros HT, dans la limite des crédits délégués aux différentes agences locales pour l'emploi des directions déléguées de Toulon Var, Esterel et Nice de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et sur chaque compte d'exécution considéré.

Article II - Est bénéficiaire de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, la personne ci-après nommément désignée :

Madame Nathalie Minana, cadre appui-gestion, affectée à la gestion de la plateforme régionale de prestations sur les directions déléguées de Toulon Var, Esterel et Nice de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 12 août 2008.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision IdF n°2008-21 du 19 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 6 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R.5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R.5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R.5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents de l'agence locale pour l'emploi en application des instructions régionales en vigueur notamment et, à

l'exception des ordres de mission et autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes nommément désignées dans la liste ci-dessous dans la colonne "directeur d'agence".

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans les colonnes "délégué" et "délégués supplémentaires" :

Département de Paris			
Direction déléguée Paris Montsouris			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Paris Boucicaut	Martine Montandon (directrice d'agence)	Sophie Sidibe (adjointe au directeur d'agence)	Stéphane Dugardin (cadre opérationnel) Odile Bourdier (cadre opérationnel)
Breteuil	Brigitte Gonin (directrice d'agence)	Jean-Louis Stoquer Adjoint au directeur d'agence	Isabelle Kovacs (cadre opérationnel) Sabine Latoumetie (cadre opérationnel)
Paris Convention	Michel Raynaud (directeur d'agence)	Alain Beaufort (adjoint au directeur d'agence)	Eric Cruzet (cadre opérationnel)
Paris Denfert-Rochereau	Aude Busson (directrice d'agence)	Chantal Defiez (adjointe au directeur d'agence)	Christophe Pitoux (cadre opérationnel) Lucie Fosse (cadre opérationnel)

Espace emploi international Paris	Erik Jalil Sadiki (directeur d'agence)	Chantal Catherin (adjointe au directeur d'agence)	Almaric Dantan (cadre opérationnel)
Paris Italie	Pascal Dumont (directeur d'agence)	Vincent Mazzucchetti (adjoint au directeur d'agence) Céline Mielot de Araujo (cadre opérationnel)	Agnès Mellal (cadre opérationnel) Carole Toutain (cadre opérationnel)
CIDJ jeunes	Dominique Rodrigues (directrice d'agence)	Maryanick Borgniet (adjointe au directeur d'agence)	Ingrid Calogero (cadre opérationnel)
Paris Vaugirard	Linda Khenniche (directrice d'agence)	Anne-Marie Croppo (adjointe au directeur d'agence)	Benoît Terrier (cadre opérationnel) Véronique Vinci (cadre opérationnel)

Département de Paris Direction déléguée Paris Nation			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Paris Bel Air	Francis Bohm (directeur d'agence)	Jacqueline Halpine (adjointe au directeur d'agence) Joël Cagnan (cadre opérationnel)	Patrick Bonhomme (cadre opérationnel) Xavier Desoblin (cadre opérationnel)
Paris Couronnes	Joëlle Simon (conseiller technique)	Huguette Cubeddu (adjointe au directeur d'agence)	Thierry Froidevaux (cadre opérationnel) Sylvie Alegret (cadre opérationnel)
Paris Hôtel de Ville	Maryse Quoniam (directrice d'agence)	Véronique Pagnier (adjointe au directeur d'agence)	Nathalie Perez (cadre opérationnel) Soukayna Ceulemans (cadre opérationnel)
Paris Philippe Auguste	Chantal Frecchiamì (directrice d'agence)	Sonia Manetti (adjointe au directeur d'agence) Patricia Poirier (cadre opérationnel)	Silvino Ramos (cadre opérationnel) Sébastien Vaillant (cadre opérationnel)
Paris Stendhal	Jeannine Fantou (directrice d'agence)	Aline Houbrexe (adjointe au directeur d'agence) Alain Carello (cadre opérationnel) Bruno Garcia-Tudella (cadre opérationnel)	Thierry Prudhon (cadre opérationnel) Marilyne Amistadi (cadre opérationnel)

Paris République	Libéra Pommier (directrice d'agence)	Arnaud Panossian (cadre opérationnel) Sandra Djukanovic (cadre opérationnel)	Alexandra Thebault (cadre opérationnel) Arnaud Monin (cadre opérationnel)
Paris Voltaire	Magali Collas (directrice d'agence)	Véronique Renvoise (adjointe au directeur d'agence)	Dominique Mortreau (cadre opérationnel) Vincent Mousseau (cadre opérationnel)
Cité des Métiers	Louise-Anne Pfeiffer (directrice d'agence)	Jean-Christophe Robin (conseiller chargé de projet emploi)	Sandrine Dumont-Bensaid (conseiller chargé de projet emploi)

Département de Paris			
Direction déléguée Paris La Villette			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Armand Carel	Evelyne Erizo-Kien (directrice d'agence)	Marianne Cazalet (cadre opérationnel)	Yan Robin (cadre opérationnel)
Paris Belleville	Marjorie Goetz (directrice d'agence)	Eric Feval (adjoint au directeur d'agence)	Stéphan Joly (cadre opérationnel) Sandra Kozlowski (cadre opérationnel)
Paris Flandre	Christophe Collinet (directeur d'agence)	Sylvie Collaye (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Wachnick (cadre opérationnel) Luce Billoet (cadre opérationnel)
Paris Jaurès	Nadine Ba (directrice d'agence)	Carole Mathé (adjointe au directeur d'agence)	Sandra Da Silva (cadre opérationnel) Olivier Kozak (cadre opérationnel)
Paris Saint-Georges	François Matthey (directeur d'agence)	Yves Anton (adjoint au directeur d'agence) Marguerite Vangout (cadre opérationnel)	Michèle Langlois (cadre opérationnel) Isabelle Forest (cadre opérationnel)
Paris Saint-Louis	Murielle Allix (directrice d'agence)	Alain Tranchevent (adjoint au directeur d'agence)	Lakhdar Boukahil (cadre opérationnel) Leslie Michel (conseiller référent)
Paris Tolbiac		Marie-Hélène Paillier (adjointe au directeur d'agence)	Guillaume Caes (cadre opérationnel) Anne-Gaëlle Leydier (cadre opérationnel)
Espace liberté emploi	Nelly Grosdoigt (directrice d'agence)	Pascal Stamm (adjoint au directeur d'agence)	Hervé Mazeas (conseiller référent) Jean-Philippe Tournaire (cadre opérationnel)

Hôtellerie HCRB	Annick Vendittelli (directrice d'agence)	Paul Menges (adjoint au directeur d'agence) Irène Chauv (cadre opérationnel)	Eliane Thomas (technicien supérieur appui gestion) Solange Cidreira (cadre opérationnel) Valérie Blanc (cadre opérationnel)
-----------------	---	--	---

Département de Paris

Direction déléguée Paris Trocadéro

Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Paris Auteuil	Monique de Blignieres (directrice d'agence)	Pascale Moizan (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Galland (cadre opérationnel) Isabelle Collot-Laribe (cadre opérationnel)
Paris Batignolles	Xavier Tual (directeur d'agence)	Annie Jallet (adjointe au directeur d'agence)	André Arki (cadre opérationnel) Germain Ageorges (cadre opérationnel)
Paris Champerret	Marie Josée Rabner	Edwige Hennebelle (adjointe au directeur d'agence)	Pauline Massy (cadre opérationnel)
Paris Damrémont	Sophie Beudin (directrice d'agence)	Lucette Levy (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Touati (cadre opérationnel) Jean-Marc Chevalin (cadre opérationnel)
Paris Grand Palais	Christiane Smaili (directrice d'agence)	Joachim Langlois (adjoint au directeur d'agence)	Mina Assatour (cadre opérationnel) Corinne Klein (cadre opérationnel)
Paris Guy Moquet	Louis Frédéric Feldmann (directeur d'agence par intérim)	Patricia Nuytens (cadre opérationnel)	Nathalie Heller Barthomeuf (cadre opérationnel) Catherine Boulesteix (conseiller projet emploi)
Handipass	Isabelle Velasco-Parra (directrice d'agence)	Martine Thuysbaert (adjointe au directeur d'agence)	Annie Forlini (cadre opérationnel) Anne-Marie Gérard (cadre opérationnel)
Paris La Chapelle	Emmanuel Blanc (directeur d'agence)	Anne Théry (adjointe au directeur d'agence)	Christine Delhassé (cadre opérationnel) Mohand Si-Bachir (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire régional culture spectacle			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Spectacle Paris Alhambra	Fabienne Saillant (directrice d'agence)	Pascale Perrin-Monlouis (adjointe au directeur d'agence) Anne Marie Magnin (cadre opérationnel)	Fabrice Lefort (cadre opérationnel) Isabelle Nault (cadre opérationnel)
Spectacles Paris Jean Renoir	Annie Parlebas (directrice d'agence)	Danièle Ancel (adjointe au directeur d'agence)	Laurence N'guyen (cadre opérationnel) Patricia Doux (cadre opérationnel)
Spectacles Boulogne Claude Santelli	Pauline Luciani-Pinzelli (cadre opérationnel)	Isabelle Cauchy (cadre opérationnel)	Cécile Robert (cadre opérationnel)
Spectacle Saint-Denis Georges Méliès	Fabrice Russo	Stéphane Siran (cadre opérationnel)	Arlène Savoy-Rodange (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire régional cadres			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Cadres Bercy	Philippe Cagniant (conseiller technique)	Olivier Besson (adjoint au directeur d'agence)	Sonia Condette (cadre opérationnel) Nathalie Remy Desrues (cadre opérationnel)
Cadres Lafayette	Marie-Christine Damiens-Bezard (directrice d'agence)	Brigitte Calleya (adjointe au directeur d'agence)	Gaël Thomé (cadre opérationnel) Adeline Rojas (cadre opérationnel)
Espace cadres La Défense	Marie-Rose Reuzeau (directrice d'agence)	Gisèle Atwell (cadre opérationnel)	Isabelle Leblanc (cadre opérationnel)
Espace cadres Nanterre	Sophie Rogery (directrice d'agence)	Sylvie Collin adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Schvallinger (cadre opérationnel) Laetitia Cervoni (cadre opérationnel)
Espace cadres Magenta	Gwen Massein (directrice d'agence)	Pascal Legrand (adjoint au directeur d'agence) Anne-Marie Rafa (cadre opérationnel)	Chantal Lecointe Laumond (cadre opérationnel) Yann Sellito (cadre opérationnel)

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaires
Chelles	Rachel Ferrand (directrice d'agence)	Patricia Magne (cadre opérationnel)	Nelly Cardon (cadre opérationnel)
Coulommiers	Simone Houdebine (directrice d'agence)	Pierre-Yves Chuniaud (cadre opérationnel)	
La Ferté-sous-Jouarre	Philippe Fouquet (directeur d'agence)	Isabelle Audiguet (conseiller référent)	
Lagny	Sami Bourekha (directeur d'agence)	Laurence Farges (cadre opérationnel)	Chantal Aullo (cadre opérationnel) Sandrine Monate (conseiller référent)
Meaux	Huguette Penard-Roussel (directrice d'agence)	Marie-France Rousseau (adjointe au directeur d'agence)	Gregory Picard (cadre opérationnel) Fabrice Becquer (cadre opérationnel)
Mitry - Mory	Christine Bellicaud (directrice d'agence)	Alberto Di Bartolo (adjoint au directeur d'agence) Christiane Zielinski (cadre opérationnel)	Florence Sismondi (cadre opérationnel)
Roissy-en-Brie		Catherine Manhiabal (adjointe au directeur d'agence)	Jean-Christophe Briand (cadre opérationnel) Dominique Vimont (cadre opérationnel)
Serris Val d'Europe	Dumont Caroline (directrice d'agence)	David Becanier (cadre opérationnel)	Nadia Bouaza (cadre opérationnel) Pierre Lorand (conseiller référent)
Torcy	Brigitte Leclair (directrice d'agence)	Marie-Claude Stouff (adjointe au directeur d'agence) Nathalie Lorient (cadre opérationnel) Gilles Riquet (cadre opérationnel)	Patricia Masoin (conseiller référent) Géraldine Brung-Moleres (cadre opérationnel) Bernadette Camus- Leveau (cadre opérationnel)
USP plateforme Seine-et-Marne Nord	François Vu Phuoc (directeur d'agence)	Bernadette Leveau-Camus (cadre opérationnel)	Safia Ikhelif (cadre opérationnel) Nathalie Lajouannique (cadre opérationnel)

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Fontainebleau	Didier Thomas (directeur d'agence)	Marina Recroix (cadre opérationnel)	Eric Saint-Sébastien (cadre opérationnel)
Melun	Gwen Le Tinier (directrice d'agence)	Anne-Marie Le Pennuen (adjointe au directeur d'agence) Marine Coqblin (cadre opérationnel) Elsa Boutard (cadre opérationnel)	Jean-Claude Berté (cadre opérationnel) Isabelle Fevre (cadre opérationnel) Catherine Ribon (cadre opérationnel)
Montereau Fault-Yonne	Célia Rodrigues Minau (directrice d'agence)	Ghyslaine Haber (adjointe au directeur d'agence)	Jean Cre (cadre opérationnel) Jean-Paul Moreau (cadre opérationnel)
Nemours	Carole Rolland (directrice d'agence)	Philippe Garderes (cadre opérationnel)	Stéphanie Dreneau (cadre opérationnel) Patrick Malcuy (cadre opérationnel)
Provins	Edgar Beau (directeur d'agence)	Sandrine Serrano (cadre opérationnel)	Hervé Bricout (cadre adjoint appui et gestion)
Savigny-le-Temple	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Michèle Euler-Saillard (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Mattiazo (cadre opérationnel) Véronique Rakotomanana
Point relais Brie-Comte-Robert (rattaché à l'Ale de Savigny-le-Temple)	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Meziane Ben Kemoume (cadre opérationnel)	Chantal Douzery (cadre opérationnel)
USP plateforme Seine-et-Marne Sud	Dominique Berteau (directrice d'agence)	Stéphanie Drenau (cadre opérationnel)	Catherine Ribon (cadre opérationnel) Jean-Claude Berté (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Conflans-Sainte-Honorine	Emmanuel Viollier (directeur d'agence)	Stéphanie Caillat (cadre opérationnel)	Isabelle Vigneron (cadre opérationnel)
Mantes-la-Jolie	Viviane Genetine (directrice d'agence)	Erwan Bonte (adjoint au directeur d'agence) Marie Wallis (cadre opérationnel)	Brigitte Massari (cadre opérationnel) Yves Ory (cadre opérationnel)
Magnanville Mantas Sud	Véronique Abraham (directrice d'agence)	Sophie Maris (cadre opérationnel)	Sandrine Martins (cadre opérationnel)
Les Mureaux	Quentin Duvivier (directeur d'agence)	Chloé Lemoine (adjointe au directeur d'agence)	Eric Rabe (cadre opérationnel) Mouguilane Chanemougame (cadre opérationnel)
Poissy	José-Manuel Rodriguez-Gomez (directeur d'agence)	Edith Le Joly (adjointe au directeur d'agence)	Bernadette Severin (cadre opérationnel) Patrice Vergez-Abadie (cadre opérationnel)
Saint-Germain-en-Laye	Geneviève Jourdin (directrice d'agence)	Dominique Bernard (adjoint au directeur d'agence) François Duche (cadre opérationnel)	Denise Climeau (cadre opérationnel) Marie-Sophie Denies (cadre opérationnel)
Sartrouville	Francine Chenet (directrice d'agence)	Sylvie Del-Mastro (adjoint au directeur d'agence)	Josiane Stephant (cadre opérationnel) Anne-Marie Dagorn (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
La Celle-Saint-Cloud		Eliane Fontauzard (cadre opérationnel)	
Montigny-le-Bretonneux	Guy Vilain (directeur d'agence)	Marie Nartey (adjointe au directeur d'agence) Armelle Lesaicherre (cadre opérationnel)	Dominique Rose (cadre opérationnel) Annie Berthoule (cadre opérationnel)
Plaisir	Christiane Heintz (directrice d'agence)	Karine Laigneau (adjointe au directeur d'agence)	Ndeye Mancadiang-Bouric (cadre opérationnel) Géraldine Gravouil (cadre opérationnel)
Rambouillet	Myriam Heurtaux (directrice d'agence)	Jacqueline Feuillette (adjointe au directeur d'agence)	Anne Louer (cadre opérationnel) Pierrette Farre (cadre opérationnel)
Trappes	Pierre Deribere-Desgardes (directeur d'agence)	Thierry Bayart (adjoint au directeur d'agence)	Nathalie Vernon (cadre opérationnel) Régine Handous (cadre opérationnel)
Versailles Noailles	Murielle Blandin (directrice d'agence)	Elisabeth Delvaincourt (adjointe au directeur d'agence) Salema Le Boubennec (cadre opérationnel)	Evelyne Massa (cadre opérationnel) Chantal Macrez (cadre opérationnel)
Versailles Vergennes	Isabelle Cassingena (directrice d'agence)	Martine Guezou (adjointe au directeur d'agence)	Ghislaine Bourrely (cadre opérationnel) Anne Rougon (cadre opérationnel)

Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Corbeil	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Martine Moyat (adjointe au directeur d'agence) Catarina Guerin (cadre opérationnel)	Lara Olivier (cadre opérationnel) Marie Alex Youssef Loche (cadre opérationnel)
Evry	Christine Marey (directrice d'agence)	Chantal Autant (adjointe au directeur d'agence) Florence Roger (cadre opérationnel)	Danièle Bris (cadre opérationnel) Michel Gueguen (cadre opérationnel)
Juvisy-sur-Orge	Anne Le Bellec (directrice d'agence)	Yannick Jubeau (adjoint au directeur d'agence) Myriam Vanhee (cadre opérationnel)	Véronique Nabais (cadre opérationnel) Isabelle Laporte (cadre opérationnel)
Savigny-sur-Orge	Bénédicte Gobe (directrice d'agence)	Roland Joanny (adjoint au directeur d'agence) Patricia Aury (cadre opérationnel)	Ksenija Car (cadre opérationnel) Christine Boyer (conseiller chargé de projet emploi)
Yerres	Michèle Vial (directrice d'agence)	Véronique Le Flohic (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Matysiak (cadre opérationnel) Patricia Le Pennec (cadre opérationnel)
Viry-Châtillon	Brigitte Pennec (directrice d'agence)	Nathalie Bertrand (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Jugdhury (cadre opérationnel) Céline Michelet (cadre opérationnel)
Point relais La Ferté Alais (rattaché à l'ALE de Corbeil)	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Sylvain Canivet (cadre opérationnel)	Bernadette Pouttiers (conseillère)

Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Arpajon	Nicole Monfils (directrice d'agence)	Jacques Perrin (cadre opérationnel)	Nadine Leprince (cadre opérationnel)
Brétigny-sur-Orge	Jocelyne Besnard (directrice d'agence)	Loïc Lachenal (cadre opérationnel)	Claudine Louvel (cadre opérationnel) Arlette Cosquer (cadre adjoint appui gestion)
Dourdan	Frédéric Argis (directeur d'agence)	Magali Chaulet (conseiller référent)	
Etampes	Margot Cantero (directrice d'agence)	Monique Baccon (cadre opérationnel)	Pascal Riffard (cadre opérationnel) Marie Nollet (cadre opérationnel)
Les Ulis	François-Xavier Acar (directeur d'agence)	Hélène Meyer (adjointe au directeur d'agence)	Joëlle Coutoly (cadre opérationnel) Elodie Aeck (cadre opérationnel)
Longjumeau	Denis Jacopin (directeur d'agence)	Erika Heresmann (cadre opérationnel)	Guillaume Oger (conseiller référent)
Massy	Philippe Deron (directeur d'agence)	Luc Berguerand (adjoint au directeur d'agence)	Maryvonne Parcheminal (cadre opérationnel) Christine Zorgati (cadre opérationnel)
Sainte-Geneviève-des-Bois	Martine Queuniet (directrice d'agence)	Yves Raynaud (cadre opérationnel)	Françoise Moret (cadre opérationnel) Catherine Amiel Chargée de projet emploi

Département des Hauts-de-Seine			
Direction déléguée Hauts-de-Seine Sud			
Agence locale pour l'emploi	(directeur d'agence)	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Antony	Etienne Tricheux (directeur d'agence)	Véronique Barriere (adjointe au directeur d'agence) François Mignot (cadre opérationnel)	Francine Verges (conseiller référent) Chantal Geoffroy (conseiller chargé de projet emploi)
Bagneux	Jacques Guedon (directeur d'agence)	Véronique Moine (cadre opérationnel)	Cécile Alloza (cadre opérationnel) Delphine Labelle (cadre opérationnel)
Boulogne Thiers	Annie Gallois (directrice d'agence)	Alain Roger (cadre opérationnel) Laurence Thibaut (cadre opérationnel)	Fabien Grelier (cadre opérationnel) Pascale Richard (cadre opérationnel)
Issy-les-Moulineaux	Nathalie Perraudin (directrice d'agence)	Valérie Rannou (adjointe au directeur d'agence)	Anne Marie Guillorel (cadre opérationnel) Myriam Gaultier (cadre opérationnel)
Le Plessis-Robinson	Dorothee Delluc (directrice d'agence)	Marie-José Vidal (cadre opérationnel)	Bernadette Loumagne Romero (conseiller référent)
Meudon	Florence Graber (directrice d'agence)	Catherine Jacob (cadre opérationnel)	Valérie Favrot (conseiller référent)
Montrouge	Elisabeth Fauquet (directrice d'agence)	Annie Nuttin (adjointe au directeur d'agence)	Valérie Pelerin (cadre opérationnel) DEHAY Françoise (cadre opérationnel)
Rueil-Malmaison	Corinne Purser (directrice d'agence)	Michèle Dewimille (cadre opérationnel)	Laurence Parini (cadre opérationnel) Bénédicte de Mari-Collignon (cadre opérationnel)
Sèvres	Stéphanie Pegourie (directrice d'agence)		Véronique d'Erceville (cadre opérationnel)

Département des Hauts-de-Seine			
Direction déléguée Hauts-de-Seine Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Bois-Colombes	Rosen Nicolas-Berthou (directeur d'agence)	Olivier Engel (adjoint au directeur d'agence)	Magali Terrier (cadre opérationnel) Caroline Bousquet (cadre opérationnel)
Clichy	Cyril Niedzweski (directeur d'agence)	Françoise Gandon (adjointe au directeur d'agence) Christine Burroni Morges (cadre opérationnel)	Annie Weisz (cadre opérationnel) Corinne Klein (cadre opérationnel) Abdelmalek Alliti (cadre opérationnel)
Colombes	Akim Benrabia (directeur d'agence)	Annick Mazzella (adjointe au directeur d'agence)	Anne Sophie Colin (cadre opérationnel) Agnès Meyrieux (cadre opérationnel)
Courbevoie	Denis Helbling (directeur d'agence)	Patrice Pegard (adjoint au directeur d'agence) Evelyne Larios De Pina (cadre opérationnel)	Florence Graber (cadre opérationnel) Annie Martin (cadre opérationnel)
Levallois-Perret	Christine Guichard- Jourdan (directrice d'agence)	Isabelle Bignon-Lecoite (adjointe au directeur d'agence) Anne-Sophie Collin (cadre opérationnel)	Bertrand Vanberghem (cadre opérationnel)
Gennevilliers	Patrick Blanchard (directeur d'agence)	Dominique Bartoli (cadre opérationnel)	Danièle Magreau (cadre opérationnel)
Nanterre Parc	Brigitte Morfin (directrice d'agence)	Régis Dumeé (adjoint au directeur d'agence) Fabrice Gaussens (cadre opérationnel)	Melinda Gineste (cadre opérationnel) Tarik Thamri (cadre opérationnel)
Nanterre Seine		Stéphanie Kanner (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Leveque (cadre opérationnel) Isabelle Pervilhac (conseiller référent)
Puteaux	Brigitte Dore (directrice d'agence)	Anne Brule (adjointe au directeur d'agence)	Yamina Louis (cadre opérationnel) Faten Hadjaj (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Aubervilliers	Nicolas Simon (directeur d'agence)	Caroline Schiesser (adjointe au directeur d'agence)	Yannick Bogard (cadre opérationnel)
Epinay-sur-Seine	Toussine Couta (directrice d'agence)	Arielle Baratiny (adjointe au directeur d'agence)	Leïla Chorfi (cadre opérationnel) Antoine Mattei (cadre opérationnel)
La Courneuve	Sylvie Zebouloun (directrice d'agence)	Daniel Piquet (cadre opérationnel)	Elisabeth Cauchois (cadre opérationnel) Agathe Brafman (cadre opérationnel)
Saint-Denis Stade de France	Benoit Claire (directeur d'agence)	Sophie Thouant (adjointe au directeur d'agence) Philippe Raffin (cadre opérationnel)	Audrey Vottero (cadre opérationnel) Alix Meyer (cadre opérationnel) Erik Madelaine du Puich (cadre opérationnel)
Saint-Ouen	Muriel Watson (directrice d'agence)	Sana Ouzaher (adjointe au directeur d'agence)	Leïla Rui (cadre opérationnel) Charlotte Limozin (cadre opérationnel)
Stains	Christophe Mankowski (directeur d'agence)	Annie Nadotti (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Benard (cadre opérationnel) Séverine Leduc (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Centre			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Aulnay-sous-Bois	Pascale Abdi-Weist (directrice d'agence)	Marie Leclercq (adjointe au directeur d'agence)	Patrice Houiller (cadre opérationnel) Stéphane Frere (cadre opérationnel) Françoise Lepage (cadre opérationnel)
Bobigny	Didier Paupert (directeur d'agence)	Nadya Leduc (cadre opérationnel)	Marceau Strub (cadre opérationnel) Félice Castelnau (cadre opérationnel)
Bondy	Isabelle Sentanbien (directrice d'agence)	Samuel Citron (adjoint au directeur d'agence)	Catherine Rodriguez (cadre opérationnel) François Beclin (cadre opérationnel)
Le Blanc-Mesnil	Stéphanie Gantou (directrice d'agence)	Tijana Petrovic (cadre opérationnel)	René Antoine Richard (cadre opérationnel) Muriel Le Balinier (cadre opérationnel)
Pantin	Farid Djabali (directeur d'agence)	Sylvain Lovergne (adjoint au directeur d'agence) Julie Glenadel (cadre opérationnel)	Philippe Robert (cadre opérationnel)) Anne Ginies (cadre opérationnel) Yves Lundy (cadre opérationnel)
Roissy-Charles-de-Gaulle	Jacques Martin (directeur d'agence)	Emilie Gagnant (cadre opérationnel)	Philomène Pires (conseiller référent)
Tremblay-en-France	Nathalie Jouquan (directeur d'agence)	Joëlle Coston (adjointe au directeur d'agence)	Ouria Djelloul (cadre opérationnel) Annabel Souchaud (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Bagnolet	Jean-Charles Theodet (directeur d'agence)	Fabienne Luthin (cadre opérationnel)	Chantal Courbet (cadre opérationnel)
Le Raincy	Valérie William (directrice d'agence)	Patrick Magne (cadre opérationnel)	Vincent Lucas (cadre opérationnel)
Livry-Gargan	Corinne Ortiz-Soria (directrice d'agence)	Brigitte Compere Tichoux (adjointe au directeur d'agence) Caroline Bouanoune (cadre opérationnel)	Joëlle Pinsard (cadre opérationnel) Maria Bohu (cadre opérationnel)
Montreuil La Beaune	Jocelyne Pariset (directrice d'agence)	Claire Soulié (adjointe au directeur d'agence) Michèle Kempf (cadre opérationnel)	Anne Zanni (cadre opérationnel) Ghislaine Chaffiotte (cadre opérationnel)
Montreuil Jaurès	Nathalie Leroy (directrice d'agence)	Frédéric Maillot (cadre opérationnel)	Anne Dencausse (conseiller chargé de projet emploi) Christian Hiron (cadre opérationnel)
Neuilly-sur-Marne	Christine Alvarez (directrice d'agence)	Abdoulay Sow (cadre opérationnel)	Tiphaine Le Layo (cadre opérationnel) Fatiha Zerouali (conseiller référent)
Noisy-le-Grand	Marie-Pierre Ratouchniak (directrice d'agence)	Mylène Denelle (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Guilloux-Gabaut (cadre opérationnel) Catherine Cotten (cadre opérationnel)
Noisy-le-Sec	Géraldine Drais (directrice d'agence)	Pascale Kinic (cadre opérationnel)	
Romainville	Sophie Damolida (directrice d'agence)	Philippe Donnat (cadre opérationnel)	Fatiha Zerouali (cadre opérationnel)
Rosny-sous-Bois	Evelyne Reglin (directrice d'agence)	Elisabeth Jeanne (adjointe au directeur d'agence)	Ludovic Denis (cadre opérationnel) Florence Simon (cadre opérationnel)

Département du Val-de-Marne			
Direction déléguée Val-de-Marne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Alfortville	Anne de Vasconcelos (directrice d'agence)	Yvette Albaret (cadre opérationnel)	Abdelraman Galeb Marie-Alex Youssof-Loche (conseiller référent) Frédérique Buffet (technicienne appui gestion)
Arcueil	Arlette Hamadé (directrice d'agence)	Françoise Laithier (adjointe au directeur d'agence)	Nicolas Glory (cadre opérationnel) Daniel Rogala (cadre opérationnel)
Choisy-le-Roi	Francis Carmona (directeur d'agence)	Christine Royere (adjointe au directeur d'agence) Florence Mallay (chargé de projet emploi)	Marie-Rose Zaynoun (cadre opérationnel) Salima Benhadi (cadre opérationnel) Chantal Lot (cadre opérationnel)
Créteil	Catherine Meunier (directrice d'agence)	Nathalie Labeau (adjointe au directeur d'agence) Catherine Georges (cadre opérationnel)	Lamia Jacob (cadre opérationnel) Laurence Roulon (cadre opérationnel) Daniel Leaute (technicien supérieur appui gestion)
Ivry-sur-Seine	Lucie Ponteziere (directrice d'agence)	Jean-Pierre Desmoulins (adjoint au directeur d'agence) Dominique Bohec-Soave (cadre opérationnel)	Laurent Vialaron (cadre opérationnel) Anne-Marie Beaumont (cadre opérationnel, responsable PFV) Françoise Gautier (cadre opérationnel, responsable Equipe CVE)
L'Hay-les-Roses	Lucie Lahaye (directrice d'agence)	Martine Cousi (cadre opérationnel)	Chantal Fauvel (cadre opérationnel)
Maisons-Alfort	Laurent Mater (directeur d'agence)	Marie Pierre Chazal (adjointe au directeur d'agence) Bénédicte Borel (cadre opérationnel)	Martine Giarrizzo (technicien supérieur appui gestion) Isabelle Lasne (cadre opérationnel)
Villejuif	Christian Jbeily (directeur d'agence)	Béatrice Vibart (cadre opérationnel)	Florence Hugon (conseiller référent) Bernard Tronchet (conseiller référent)

Vitry sur Seine	Patrick Labeau (directeur d'agence)	Elizabeth Zougari (cadre opérationnel)	Marie-France Dupuy (cadre opérationnel) Mélanie Armand (cadre opérationnel)
Villeneuve Saint-Georges	Slim Abdallah (directeur d'agence)	Valérie Potier (conseiller référent)	Martine Albert (conseiller référent) Patricia Lay (technicien appui gestion) Dolorès Pidancier (conseiller)

Département du Val-de-Marne			
Direction déléguée Val-de-Marne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Champigny-sur-Marne	Patricia Berard (directrice d'agence)	Priscillia Grandmaire (adjoite au directeur d'agence)	Chafia Ouadah (cadre opérationnel) Gaëlle Penhoet (cadre opérationnel)
Chennevières-sur-Marne	Murielle Tchissambou (directrice d'agence)	Fabrice Lefort (adjoite au directeur d'agence)	Isabelle Aze (technicien supérieur appui gestion) Josée Rabizzani (cadre opérationnel)
Fontenay-sous-Bois	Olivia Tripier (directrice d'agence)	Anne Ferragu (adjoite au directeur d'agence) Elisabeth Monti (cadre opérationnel)	Dominique Tetard (cadre opérationnel) Laurence Chatelais (cadre opérationnel) Françoise Jouenne (conseiller projet emploi)
Nogent-sur-Marne	Henri Georges (directeur d'agence)	Catherine Sanchez (adjoite au directeur d'agence) Marie-Laure Boeri (cadre opérationnel)	Sylvie Laurent (cadre appui et gestion) Nicole Juraver (conseiller référent)
Saint-Maur-des-Fossés	Elizabth Cornette (directrice d'agence)	Catherine Garot (adjoite au directeur d'agence)	Anne Said (cadre opérationnel) Thibault Nomel (cadre opérationnel) Patricia Touzet (cadre opérationnel) Claudine Blondel technicien appui gestion
Sucy-en-Brie	Dominique Pichon (directrice d'agence)	Corinne Bocabeille (adjoite au directeur d'agence)	Marie-Claude Berthy (cadre opérationnel) Fabienne Naveos (cadre opérationnel)

Vincennes	Denis Hermouet (directeur d'agence)	Laetitia Fratani (adjointe au directeur d'agence)	Germaine Claire (cadre opérationnel) Michèle Charrier (cadre opérationnel)
-----------	--	---	---

Département du Val d'Oise			
Direction déléguée Val d'Oise Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Ermont	Corinne Mancel (directrice d'agence)	Agnès Desjouis (adjointe au directeur d'agence)	Gilles Toulec (cadre opérationnel) El Hadi Hariche (cadre opérationnel)
Garges-les-Gonesse	Christophe Vancassel (directeur d'agence)	Béatrice Pestonit (cadre opérationnel) Nadia El Boughameni (cadre opérationnel)	Bernard Seront (cadre opérationnel)
Gonesse	Sofia Fernandes (directrice d'agence)	Juliette Toribio (adjointe au directeur d'agence) Christophe Duranthon (cadre opérationnel)	Nathalie Richard (cadre opérationnel)
Montmorency	Catherine Duperoux (directrice d'agence)	Isabelle Bouret (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Greard (conseiller référent) Jennifer Robinet (conseiller référent)
Sarcelles Escouvrier	Patrick Vasseur (directeur d'agence)	Valérie Marion (adjointe au directeur d'agence) Elsa Dos Reis (cadre opérationnel)	Claire Galiana (cadre opérationnel) François Chatelain (cadre opérationnel) Marie Thérèse Davoisne (cadre opérationnel)
Sarcelles Camus	Mireille Cholley (directrice d'agence)	Cyrille Jutteau (cadre opérationnel)	Jason Jobert (cadre opérationnel)
Saint-Gratien	Isabelle Splawski- Nassar (directrice d'agence)	Marie-Paule Martin (cadre opérationnel)	Alixia Rodriguez (cadre opérationnel)
Taverny	Karine Viel (directrice d'agence)	Elizabeth Lecuyot-Ricard (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Thorez (cadre opérationnel) Sandra Strecker (cadre opérationnel)

Département du Val d'Oise Direction déléguée Val d'Oise Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Argenteuil	Marie-Pierre Graff (directrice d'agence)	Corinne Vernet-Fontaine (adjointe au directeur d'agence)	Geneviève Perrin (cadre opérationnel) Guillaume Sauzedde (cadre opérationnel)
Cergy Préfecture	Isabelle Barret (directrice d'agence)	Valérie Charpentier (cadre opérationnel)	Corinne Amoyal (cadre opérationnel) Nadine Bonfils (conseiller référent)
Cergy Saint-Christophe	Eric Troquereau (directeur d'agence)	Corinne Tuyttens (adjointe au directeur d'agence)	Dominique Codevelle (cadre opérationnel) Fabienne Pepet (cadre opérationnel)
Herblay	Evelyne Le Souder (directrice d'agence)	Roselyne Bilde (cadre opérationnel)	Isabelle Sommier (cadre opérationnel) Stéphane Reveillard (conseiller référent)
Persan	Christine Gilabert (directrice d'agence)	Elisabeth Sourd (adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Vaccon (cadre opérationnel) Sergil Gaudichon (conseiller)
Saint-Ouen-l'Aumône	Mohammed Saoudi (directeur d'agence)	Brigitte Gaigeard (cadre opérationnel)	Sylvie Le Jehan (conseiller référent) Monique Darty (conseiller référent)

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et des directeurs délégués de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision IdF n°2008-20 du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 25 juin 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 août 2008.

Raymond Lagré,
directeur régional
de la direction régionale Ile-de-France

Décision IdF n°2008-22 du 19 août 2008

Délégation de signature au sein de la plate-forme régionale de prestations de la direction régionale Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 18 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, et la décision de nomination de madame Françoise Meyer en qualité de responsable de la plate-forme régionale prestations de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles II et III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite des attributions de la plate-forme :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la plate-forme, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents du service, en application des instructions régionales en vigueur notamment, et à l'exception des ordres de mission et autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de la plate-forme,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, travaux et services nécessaires au fonctionnement interne de la plate-forme et (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, travaux et services nécessaires au fonctionnement interne de la plate-forme, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément.

Article II - Est bénéficiaire de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme permanente, madame Françoise Meyer, responsable de la plate-forme régionale prestations de la direction régionale Ile-de-France.

Article III - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Françoise Meyer, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Maryvonne Le Coz, adjointe au responsable de la plate-forme régionale prestations Ile-de-France,
2. Madame Marcelle Gweth, cadre opérationnel au sein de la plate-forme régionale de prestations Ile de France,
3. Monsieur Jean-François Leportier, cadre opérationnel au sein de la plate-forme régionale prestations Ile de France,
4. Monsieur Laurent Muratet, cadre opérationnel au sein de la plate-forme régionale de prestations Ile de France.
5. Madame Annick Jugon, cadre opérationnel au sein de la plate-forme régionale de prestations Ile de France.

Article IV - Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes ci-dessous nommément désignées à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, émettre et signer les bons de commandes de prestations de service prescrites aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 90 000 euros HT :

1. Madame Françoise Meyer, conseillère technique
2. Madame Maryvonne Le Coz, adjointe au responsable
3. Madame Marcelle Gweth, cadre opérationnel
4. Monsieur Jean-François Leportier, cadre opérationnel
5. Monsieur Laurent Muratet, cadre opérationnel
6. Madame Annick Jugon, cadre opérationnel
7. Madame Maïté Beuse, technicien appui et gestion
8. Madame Sylvie Bouin, technicien supérieur appui et gestion
9. Madame Patricia Brigault, technicien supérieur appui et gestion
10. Monsieur Yannick Bodet Stamminger, technicien supérieur appui et gestion
11. Madame Brigitte Boval, technicien supérieur appui et gestion
12. Madame Martine Courouge, technicien supérieur appui et gestion
13. Madame Zahra Chemlali, technicien supérieur appui et gestion
14. Monsieur Alexandre Davrainville, technicien supérieur appui et gestion
15. Madame Martine de Oliveira, technicien appui et gestion
16. Madame Maria Dussol, technicien supérieur appui et gestion
17. Monsieur Raynal Etrillard, technicien supérieur appui et gestion
18. Madame Dominique Fournier, technicien supérieur appui et gestion
19. Monsieur Thierry Haettel, technicien supérieur appui et gestion
20. Madame Véronique Henrard, technicien appui et gestion
21. Monsieur Michel Jean Alphonse, technicien supérieur appui et gestion
22. Madame Sophie Juhier, technicien appui et gestion
23. Madame Amélie Lafourcade, technicien supérieur appui et gestion
24. Monsieur Rémy Leclercq, technicien supérieur appui et gestion
25. Madame Yveline Leportier, technicien supérieur appui et gestion
26. Monsieur Vincent Liebe, technicien supérieur appui et gestion
27. Madame Elisabeth Marinchio, technicien supérieur appui et gestion
28. Monsieur Christophe Marquie, technicien supérieur appui et gestion
29. Madame Yolande Martias, technicien appui et gestion
30. Madame Jocelyne Merle, technicien supérieur appui et gestion
31. Monsieur Richard Mordal, technicien supérieur appui et gestion
32. Madame Patricia Mostacci, technicien supérieur appui et gestion
33. Madame Bérengère Rigoir, technicien supérieur appui et gestion
34. Madame Jacqueline Roseau, technicien appui et gestion
35. Madame Martine Tasca, technicien supérieur appui et gestion
36. Monsieur Birame Diallo Traore, technicien appui et gestion
37. Madame Catherine Van Bebberen, technicien appui et gestion
38. Madame Corinne Vivien, technicien supérieur appui gestion
39. Madame Fabienne Vlacich, technicien supérieur appui et gestion
40. Madame Sylvie Vuillemin, technicien appui et gestion
41. Madame Agnès Wastiaux, technicien supérieur appui et gestion
42. Madame Marguerite Brunel, technicien appui et gestion

43. Madame Nathalie Chapey, technicien appui et gestion
44. Madame Stéphanie Fortier, technicien appui et gestion
45. Monsieur Hervé Le Goc, technicien appui et gestion
46. Madame Sophie Manrot, technicien appui et gestion
47. Monsieur Laurent Paccoud, technicien appui et gestion
48. Madame Véronique Ribaucourt, technicien appui et gestion
49. Madame Hassiba Seboussi, technicien appui et gestion
50. Madame Sarah Tighilt, technicien supérieur appui gestion

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision n°2007-22 du directeur régional Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 28 août 2007 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 19 août 2008.

Raymond Lagré,
directeur régional
de la direction régionale Ile-de-France

Décision Lo n°2008-14 du 20 août 2008

Délégation de signature au sein du Centre de ressources et de développement des compétences (CRDC) de Metz pour l'inter région Est (Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne) de la direction régionale Lorraine

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5134-20 à L. 5134-34, R. 5312-4, R5312-5, R5312-29, R 5312-7 à R 5312-9, R 5312-19, R 5312-24, R. 5312-27, R. 5312-35, R 5312-36, R 5312-37, R 5312-39 et R. 5312-66,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 21 et 23,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu la décision n°2005-1062 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date des 15 juillet 2005 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Thérèse Lucion, directrice du Centre de ressources et de développements des compétences (CRDC) de l'inter région Est (Metz) de la région Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi, à l'effet de, dans la limite de ses attributions, et au nom du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement du CRDC, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents placés sous son autorité, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de l'inter région Est (Alsace / Lorraine / Champagne-Ardenne), hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels placés sous son autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT (quatre mille euros hors taxes) par famille homogène, par fournisseur et par année, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords-cadres le prévoient expressément et dans la limite des crédits qui sont délégués au CRDC sur le compte d'exécution considéré,

- en matière de recours porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant le CRDC, à l'exception des faits

ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article II - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Thérèse Lucion, directrice du Centre de ressources et de développement des compétences (CRDC) de Metz de l'Agence nationale pour l'emploi, délégation temporaire de signature est donnée à madame Nathalie Merens, formatrice conseil et responsable du pôle appui du Centre de ressources et développement des compétences (CRDC) de l'inter région Est (Metz) de la région Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi, à l'effet de signer les décisions et actes mentionnés à l'article I de la présente décision

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général et du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La décision Lo n°2008-13 du directeur régional de la direction Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 17 juillet 2008 est abrogée

Article V - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Laxou, le 20 août 2008.

Jean-Philippe Turcotti,
directeur régional
de la direction régionale Lorraine

Décision Lo n°2008-15 du 20 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Lorraine

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, L.5411-4, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R. 5312-33, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R. 5411-6 et suivants, R. 5412-7, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2005-1062 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 15 juillet 2005 portant nomination de monsieur Jean-Philippe Turcotti en qualité de directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Lorraine,

Vu la décision n°2007-801 du 2 juillet 2007 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnelle des demandeurs d'emploi,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception des conventions comportant des recettes ou des dépenses (y compris celles qui ne comporteraient qu'une annexe informatique), ainsi que des conventions ayant pour objet une participation financière ou une participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale de l'Agence nationale pour l'emploi,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, et, concernant les actes d'exécution des conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 1 000 euros HT (mille euros hors taxes) par famille homogène et/ou par fournisseur et par année, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords-cadres, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords-cadres,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande aux fins d'exécution des marchés publics et accords-cadres nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords-cadres le prévoient expressément dans la limite des crédits qui leur sont délégués sur le compte considéré,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées.

Au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud :

1. Madame Agnès Petitjean, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Lunéville
2. Madame Liliane Desgranges, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 1 Saint-Thiébaud
3. Monsieur Alain Baris, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 2 Stanislas
4. Monsieur Roger Markiewicz, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Pont-à-Mousson
5. Madame Laurence Flament, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Toul
6. Madame Sigrid Bigorgne, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Vandœuvre-lès-Nancy
7. Madame Isabelle Weber, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 3 Gentilly

Au sein de la direction déléguée de Moselle Est :

1. Madame Chantal Decker, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Forbach
2. Madame Jacqueline Kopp, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Avold
3. Monsieur Fabrice Nourdin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Sarrebourg
4. Monsieur Jürgen Becker, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Sarreguemines

Au sein de la direction déléguée de la Meuse :

1. Madame Lydie Durand, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Bar-le-Duc
2. Monsieur Lionel Panot, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Commercy
3. Monsieur François Corbin, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Verdun

Au sein de la direction déléguée de Metz-Trois Frontières :

1. Monsieur Philippe Berviller, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Briey/Jarny
2. Madame Rosa Gambino, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Hayange
3. Madame Catherine Zebo, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Hagondange
4. Monsieur Claude Ruffini, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Longwy-Villerupt
5. Monsieur Jean Louis Apprederisse, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Metz Taison
6. Monsieur Michel Cella, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Metz Saint-Nicolas
7. Madame Valérie Fabing, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Metz Montigny-lès-Metz
8. Madame Stéphanie Stern, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Thionville

Au sein de la direction déléguée des Vosges :

1. Monsieur Yannick Fort, directeur de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Dutac
2. Madame Marie-Pierre Massul, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Voivre
3. Monsieur Pascal Grivel, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Gérardmer
4. Monsieur Emmanuel Grandemange, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Remiremont
5. Madame Catherine Morel, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Dié-des-Vosges

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou de la directrice de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Au sein de la direction déléguée de Meurthe-et-Moselle Sud :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Lunéville :

1. Monsieur Denis Lefebvre, cadre opérationnel
2. Madame Catherine Dangien, cadre opérationnel
3. Monsieur Eric Girard, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 1 Saint-Thiébaud :

1. Madame Chantal Couquiaud, cadre opérationnel
2. Madame Sylvie Forêt, cadre opérationnel
3. Madame Agnès Bertin, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 2 Stanislas :

1. Monsieur Yvon Le Gall, cadre opérationnel
2. Madame Elisabeth Birck, cadre opérationnel
3. Monsieur Emmanuel Salvisberg, cadre opérationnel
4. Madame Marie-France Janin, cadre adjoint appui gestion

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Pont-à-Mousson :

1. Madame Brigitte Perlot, cadre opérationnel
2. Madame Martine Bernard, conseillère
3. Madame Nathalie Kappenstein, conseillère

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Toul :

1. Madame Evelyne Voriot, cadre opérationnel
2. Madame Redimé Hadji, cadre opérationnel

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Vandœuvre-lès-Nancy :

1. Monsieur Pierre Admant, cadre opérationnel
2. Madame Marie-Thérèse Bontemps, cadre opérationnel
3. Madame Valérie Neyen, cadre opérationnel
4. Madame Christine Fabing, cadre opérationnel

5. Madame Marie-Laure Guillemin, conseiller chargé de projet emploi

VII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Nancy 3 Gentilly :

1. Madame Martine Bontems, cadre opérationnel
2. Madame Eliane Legras, cadre opérationnel
3. Madame Sylvie Olivier, cadre opérationnel
4. Madame Isabelle Charlier, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de Moselle Est :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Forbach :

1. Madame Marie-Antoinette Gerolt, cadre opérationnel
2. Monsieur Joseph Cua, cadre opérationnel
3. Madame Sylvie Linder, cadre opérationnel
4. Monsieur Jérôme Demeraux, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Avold :

1. Monsieur Jean-Pierre Fortin, cadre opérationnel
2. Madame Nathalie Isel, cadre opérationnel
3. Monsieur Jean-Denis Dupont, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sarrebourg :

1. Madame Valérie Gillot, cadre opérationnel
2. Monsieur Eric Strentz, cadre opérationnel
3. Madame Danièle Sodoyer, cadre opérationnel

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Sarreguemines :

1. Madame Isabelle Aupretre, cadre opérationnel
2. Monsieur André Lang, cadre opérationnel
3. Madame Jasmine Malick Jansen, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de la Meuse :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Bar-le-Duc :

1. Monsieur Philippe Renard, cadre opérationnel
2. Madame Radia Rezzouk, cadre opérationnel
3. Madame Dominique Henon, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Commercy :

1. Madame Corinne Blaison, cadre opérationnel
2. Madame Françoise Rundstadler, conseiller référent

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Verdun :

1. Monsieur Guy Andrieux, cadre opérationnel
2. Madame Elisabeth Stinger, cadre opérationnel
3. Monsieur Massimo Trinoli, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée de Metz-Trois Frontières :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Briey/Jarny :

1. Monsieur Armand Wagner, cadre opérationnel
2. Monsieur Jean-Michel Modrzyk, cadre opérationnel
3. Madame Ariane Aubert, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Hayange :

1. Monsieur Patrick Jacquemin, cadre opérationnel
2. Madame Céline Peugeot, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Hagondange :

1. Madame Marie Christine Harent, cadre opérationnel
2. Madame Martine Grasel, cadre opérationnel
3. Madame Laurent Werdenberg, cadre opérationnel

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Longwy-Villerupt :

1. Monsieur Fabien Maurizi, cadre opérationnel
2. Madame Nathalie Colasante, cadre opérationnel
3. Monsieur Eric Amschler, cadre opérationnel

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 1 Taison :

1. Madame Yolande Fleurentin, cadre opérationnel
2. Madame Caroline Peviller, cadre opérationnel
3. Madame Corinne Antoine, cadre opérationnel

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 2 Saint-Nicolas :

1. Madame Myriam Denis, cadre opérationnel
2. Madame Jocelyne Wurth, cadre opérationnel
3. Madame Elisabeth Berger, cadre opérationnel
4. Monsieur Benoît Claude, cadre opérationnel

VII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Metz 3 Montigny-lès-Metz :

1. Monsieur Jean-Marc Solda, cadre opérationnel
2. Madame Nadine Clément, cadre opérationnel
3. Madame Martine Carl, cadre opérationnel
4. Madame Aline Schuler, cadre opérationnel

VIII. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Thionville :

1. Madame Patricia Wehr, cadre opérationnel
2. Madame Marielle Kaiser, cadre opérationnel
3. Madame Sandra Werdenberg, cadre opérationnel
4. Monsieur Jean-Claude Peiffer, cadre opérationnel

Au sein de la direction déléguée des Vosges :

I. Au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Dutac :

1. Madame Geneviève Lecomte, cadre opérationnel
2. Madame Marylène Simeon, cadre opérationnel

II. Au sein de l'agence locale pour l'emploi d'Epinal Voivre :

1. Madame Isabelle Roth, cadre opérationnel
2. Madame Claire Schwartz, cadre opérationnel
3. Madame Isabelle Collet, cadre opérationnel

III. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Gérardmer :

1. Madame Michèle Ritrovato, conseillère emploi
2. Madame Nathalie Valsecchi, conseiller chargé de projet emploi

IV. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Neufchâteau :

1. Madame Myriam Milin, cadre opérationnel
2. Madame Laurence Maréchal, cadre opérationnel
3. Madame Carole Colin, technicien appui gestion

V. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Remiremont :

1. Monsieur Gérard Duval, cadre opérationnel
2. Madame Catherine Claudel, cadre opérationnel
3. Madame Hélène Ducornet, cadre opérationnel

VI. Au sein de l'agence locale pour l'emploi de Saint-Dié-des-Vosges :

1. Monsieur Frédéric Huant, cadre opérationnel
2. Madame Joëlle Maire, conseiller chargé de projet emploi
3. Madame Béatrice Vichard, cadre opérationnel

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Lorraine et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi dont relève le directeur d'agence concerné.

Article VI - La décision Lo n°2008-12 du directeur régional de la direction régionale Lorraine de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 17 juillet 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Laxou, le 20 août 2008.

Jean-Philippe Turcotti,
directeur régional
de la direction régionale Lorraine